LEUR EMBARCATION A CHAVIRÉ AU LARGE D'ALGER

QUATRE CORPS DE HARRAGA REPÊCHÉS

Page 16

BILAN CORONA EN ALGÉRIE

2 DÉCÈS ET 87 NOUVEAUX CAS EN 24 HEURES

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 4364 | Lundi 18 octobre 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

VACCINATION CONTRE LE COVID-19 EN ALGÉRIE

L'OMS DÉVOILE SES CHIFFRES

Page 5

TEBBOUNE À PROPOS DU TRAITEMENT DE L'HISTOIRE :

« NI COMPLAISANCE NI COMPROMISSION »

Page 3

PRIX DU SUCRE ET DU TABAC

VERS DE NOUVELLES HAUSSES EN 2022

Page 2

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

PLUSIEURS SECTEURS À L'ORDRE DU JOUR

Page 5

LISTES ÉLECTORALES

L'ANIE AU BANC DES ACCUSÉS

Page 2

LISTES ÉLECTORALES

L'Anie au banc des accusés

Le dépôt des listes électorales pour les élections locales anticipées du 27 novembre prochain, est désormais clôturé.

PAR KAMAL HAMED

Les Partis et les listes indépendantes ont en effet eu jusqu'à hier dimanche à minuit pour compléter leurs listes électorales, notamment en remplaçant les noms des candidats, refusés dans les listes initiales, par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie).

Cette dernière a entamé l'examen des dossiers de candidature déposés à son niveau le 7 octobre dernier. Et depuis, les échos indiquent que l'Anie aurait rejeté un grand nombre de candidats et de listes électorales pour diverses raisons, obligeant ainsi les partis politiques et les indépendants à remplacer les noms de candidats indésirables.

Tous les partis politiques sont ainsi concernés par cette action de l'Anie. On comprend dès lors mieux pourquoi cette dernière est carrément mise au banc des accusés par les partis politiques qui ne comprennent pas le pourquoi de ces éliminations massives de candidats. Si certaines formations politiques n'ont pas explicitement cité l'Anie, d'autres, en revanche, n'ont pas manqué de la pointer directement du doigt.

Ainsi, le cas du Mouvement de la société pour la paix (MSP). Dans un communiqué rendu public hier, cette formation politique n'a pas du tout mâché ses mots s'agissant de cibler directement l'Anie. Dans ce communiqué, signé de la main du président du Parti, Abderezak Makri, le MSP parle carrément de "*boucherie*" qu'auraient subie ses listes électorales tant le nombre des candidats rejetés par l'Anie semble élevé. Quand bien même le Mouvement n'a donné aucun chiffre à ce propos. "*Cela a été qualifié de graves dépassements et de dangereuses violations à l'encontre des droits des candidats qui seraient éliminés pour des considérations politiques*", selon le communiqué.

Le courroux du MSP ne s'est pas arrêté à ce point puisque Makri est allé jusqu'à menacer de revoir la position de son Parti par rapport au prochain rendez-vous électoral du 27 novembre.

En clair, le MSP, qui a mis en exergue la nécessité de mener des consultations avec les partenaires politiques, n'écarte pas l'éventualité de se retirer de cette élection locale. Le MSP ne dit mot sur les partenaires politiques, mais on imagine que ce sont d'autres partis politiques car eux aussi ont vu leurs listes électorales sabrées par l'Anie.

En effet, selon des échos, tous les partis politiques, y compris le FLN et le RND, se sont vus signifier le rejet de très nombreux noms de candidats. Pour quelles raisons ? Selon ce qui a filtré, il est notamment question de corruption, de menace sur l'ordre public et autres raisons inhérentes à des considérations sécuritaires. Dans ce contexte, il semble que d'anciens élus, notamment de présidents sortants des APC, figurent en bonne place dans le lot des candidats dont les dossiers ont été rejetés par l'Anie.

L'on note que c'est pratiquement le même scénario qui a prévalu lors des élections législatives anticipées du 12 juin dernier. L'Anie, qui s'est appuyé sur l'article 200 de la loi organique portant régime électoral, a éliminé un nombre considérable de candidats.

K. H.

TARIFS DES PRODUITS À LA CONSOMMATION

L'Apoce plaide pour un ajustement

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

L'Association pour l'orientation et la protection des consommateurs (Apoce) a souligné la nécessité d'ajuster les tarifs à la consommation. Les prix de certaines denrées connaissent une anarchie et ne sont pas affichés systématiquement selon les lois en vigueur.Dans un communiqué sur son site, le président de l'Association de défense des consommateurs, Mustapha Zebdi a indiqué que "*l'état actuel du commerce reflète une anarchie des tarifs sur les étals*".Après une hausse des prix de certains produits al imentaires, l'Apoce constate que "*les prix de légumes secs sont entre 180 et 250 DA selon les commerces mais la plupart s'abstiennent d'afficher clairement ces prix*".

Le président de l'Association estime que "*près de 200 produits, soit dans l'alimentation, les cosmétiques ou l'habillement présentent des défaillances quant à leur réel prix*".

Cette flambée des prix à la consommation est "*injustifiée et n'obéit pas à la loi du marché*", ce qui a induit une confusion chez les consommateurs. L'Apoce a évoqué que "*l'État est responsable de tout ajustement tarifaire lorsque les prix à la consommation subissent une hausse pour des raisons objectives*".

Il y a selon l'Association "*des dérèglements dans la fixation des tarifs où les indices du prix du marché sont ignorés par les commerçants*".

Dans une note de conjoncture publiée récemment par la Fédération nationale des consommateurs, il s'est avéré que "*les écarts entre les prix de gros et ceux du détail des principaux produits de large consommation sont de l'ordre de 40 %*" ce qui prouve que les prix actuels sont "*gonflés*" et n'obeissent pas aux règlements en vigueur.

C'est pour cette raison que l'Apoce, qui s'est jointe aux autres associations représentant les consommateurs, a alerté les autorités sur "*les correctifs nécessaires à apporter pour l'application des tarifs justes et répertoriés dans la nomenclature actuelle des indices de prix*".

Le ministère du Commerce, qui rappelons-le, mène une véritable guerre contre les contrevenants et spéculateurs va devoir se saisir de ce dossier pour mettre un terme à l'anarchie constatée des prix.

Selon une source bien informée, une prochaine réunion abritera les différents responsables du secteur avec les représentants des associations des commerçants, des impôts pour un "round up" sur l'application des nouvelles mesures touchant toutes les formes de transactions commerciales et les prix.

F. A.

PRIX DU SUCRE ET DU TABAC

Vers de nouvelles hausses en 2022

PAR ROSA CHAOUI

De nouveaux produits risquent de connaître des hausses des prix durant l'année prochaine. Or, cette fois-ci, le gouvernement avance des justificatifs liés au souci de préserver la santé publique, puisqu'il s'agit du sucre et des produits tabagiques.

En effet, dans le cadre des dispositions de l'avant-projet de loi des finances pour l'exercice 2022, le Gouvernement propose des taxes à valeur ajoutée (TVA) sur la vente du sucre brut et le sucre blanc, mais aussi une taxe additionnelle sur le tabac. Il s'agit donc de "*la suppression des avantages fiscaux et douaniers dont bénéficie ce produit*".

Ainsi, l'APLF 2022 prévoit la soumission au "*taux réduit de 9 % de TVA les opérations de vente de sucre brut, ainsi que les opérations de vente de sucre blanc*". Pour ce qui est des motifs, l'exécutif cite la préservation de la santé publique.

Dans ce sens, le Gouvernement indique que "*la surconsommation de sucre des ménages et la forte teneur en sucre des produits alimentaires commercialisés sur le marché sont, en partie, à l'origine de plusieurs maladies (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, tumeurs…)*".

Le texte n'a pas manqué de souligner que la prise en charge de ces maladies "*pèse lourdement sur le système de santé et celui de la Sécurité sociale*".

Dans un point de vue économique, l'on évoque également "*le poids des importations de sucre brut et des médicaments sur le budget de l'État et son impact négatif sur les réserves en devises*".

Révision à la hausse de la taxe additionnelle imposée sur le tabac

Dans le même ordre d'idée, l'avant-projet de loi des finances 2022 prévoit également une révision à la hausse de la taxe additionnelle imposée sur les produits tabagiques. En effet, le texte prévoit une augmentation de 5 DA, en passant de 32 DA à 37 DA le paquet.

Tout comme les motifs cités dans le cas du sucre, le Gouvernement avance le souci de préserver la santé publique en réduisant la consommation du tabac, en même temps d'assurer des recettes supplémentaires pour le budget de l'État.

Pour ce dernier point, le texte de l'APLF explique que les recettes qui vont être réalisées à travers cette mesure pourront aller jusqu'à environ 6 milliards de dinars. Cela dit, la même source note les effets de l'augmentation de la consommation du tabac ces dernières années.

Il s'agit donc d'effets négatifs, "*non seulement sur la santé publique, mais également sur les finances de l'État et des organismes de Sécurité sociale*.

Les dépenses de cette dernière dans la prise en charge des différentes maladies issues de la consommation du tabac ne cessent de croître d'année en année", précise-t-on encore.

R. C.

ABDELMADJID TEBBOUNE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

"Ni complaisance, ni compromission"

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé samedi un message à l'occasion de la Journée nationale de l'immigration marquant le 60e anniversaire des manifestations du 17 octobre 1961. En voici la traduction APS :

"Au non de Dieu Clément et Miséricordieux.
Prière et paix sur Son messager.
Chères concitoyennes, chers concitoyens, nous commémorerons, demain, l'anniversaire des manifestations du 17 Octobre 1961, qui nous rappelle les exactions coloniales criminelles commises, en ce sinistre jour, contre les enfants du peuple algérien. Des exactions qui révèlent l'horreur des massacres abjects et des crimes contre l'humanité qui resteront gravés dans la mémoire collective.
Les martyrs de ces abominables massacres ont rejoint, avec bravoure et honneur, leurs frères qui se sont sacrifiés à travers les résistances populaires et durant la glorieuse Guerre de libération nationale. Leurs sacrifices demeureront une référence étincelante témoignant de l'attachement des enfants de la communauté à la patrie et d'une des épopées de la lutte du peuple algérien au fil des époques pour défendre notre terre bénie et l'identité de la nation et consacrer son unité.
Alors que nous commémorons cette étape-phare de l'histoire de notre glorieuse Révolution, nous nous recueillons avec déférence à la mémoire de nos vaillants chouhada qui ont écrit avec courage et bravoure, il y a soixante ans, une page mémorable dans la défense de l'honneur de la nation, traduisant l'attachement à la liberté et à la dignité. Et nous nous recueillons avec autant de déférence à la mémoire de tous les chouhada de notre patrie tout au long des étapes de la résistance et de la lutte.
A la mémoire de leurs âmes bénies, je réaffirme notre souci ferme de traiter les dossiers de l'Histoire et de la Mémoire, sans complaisances, ni compromissions et avec le sens aigu des responsabilités que requiert le traitement impartial et intègre, loin des engouements et de la prédominance de la pensée colonialiste arrogante sur des lobbies incapables de s'affranchir eux-mêmes de leur extrémisme chronique.
Qu'il soit clair pour tous que le vaillant peuple algérien, fier des racines séculaires de sa Nation, avance dignement à pas sûrs, déterminé et uni plus que jamais, sur la voie de l'édification d'une l'Algérie souveraine… Une Algérie démocratique, immunisée, forte de ses institutions et déterminée à honorer ses engagements et à jouer pleinement son rôle au service de la stabilité et de la sécurité dans la région tout en contribuant au noble effort de coexistence et de coopération, aux niveaux régional et international.
Chères concitoyennes, chers concitoyens, il me plait, à cette occasion, de dire toute l'importance que nous accordons à notre communauté à l'étranger, partie intégrante de notre tissu national. J'appelle à établir des passerelles de communication afin de lui permettre d'adhérer aux efforts consentis pour la réalisation des engagements que nous avons tenus devant notre peuple…
Dans ce contexte, je m'intéresse de très près à la prise en charge optimale des préoccupations de notre communauté et à la protection de ses intérêts. Nos centres diplomatiques et consulaires sont appelés à développer leurs méthodes de travail, en termes d'interaction avec les membres de la communauté, par des méthodes modernes de gestion consulaire, aux fins d'atténuer les souffrances de nos concitoyens établis à l'étranger. Je saisis cette occasion pour saluer, hautement, leurs positions nationalistes honorables affichées à maintes reprises, à travers des sursauts de solidarité exemplaires en temps d'épreuves.
C'est normal, lorsqu'on sait que le sang de nos valeureux chouhada et moudjahidine coule dans leurs veines.
Je voudrais, également, inviter les Algériennes et Algériens à adhérer au processus d'édification d'une ère prometteuse, où n'auront point de place les défaitistes, les ennemis du mérite et de la compétence et tous ceux habitués à rebuter les déterminations et freiner les initiatives… ceux-là qui se plaisent à perpétuer les pratiques et conspirations de la "issaba" pour entraver la relance de l'économie nationale et contester la volonté des nationalistes fidèles qui veulent libérer la société de leur pillage des richesses du pays par l'escroquerie, le vol et le gaspillage… Ceux-là même que j'ai toujours avertis de sévir d'une main de fer par la force de la loi… Quels châtiments auront-ils…
L'Algérie, déterminée et résolue à couper les tentacules de cette "issaba" pernicieuse et à en démasquer les plans malveillants de blocage et de défaitisme, accueillera à bras grands ouverts tous ses enfants de la communauté nationale établis à l'étranger. Elle en valorisera les capacités et les compétences et les invitera à apporter leur contribution au projet de relance économique de la Nation, en ouvrant toutes les perspectives au génie des générations montantes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ce pour parachever la marche initiée par les vaillants chouhada, par fidélité à leur serment.
Vive l'Algérie libre et souveraine
Gloire à nos martyrs."

SIÈGE DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION

Une minute de silence observée

Une minute de silence a été observée hier au siège du ministère de la Communication à Alger en présence du ministre du secteur, Ammar Belhimer, à la mémoire des chouhada des massacres du 17 octobre 1961 à Paris.
La cérémonie commémorative s'est déroulée en présence du président de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV), Mohamed Louber, du directeur général d'Algérie presse service (APS), Samir Gaïd, ainsi que de journalistes, cadres et employés de ces institutions.
Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait décidé samedi de décréter l'observation d'une minute de silence, le 17 octobre de chaque année à 11h à travers le territoire national, à la mémoire des chouhada des massacres du 17 octobre 1961 à Paris, et ce à compter de ce dimanche.

R. N.

Le chef de l'État se recueille au sanctuaire du Martyr

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, s'est recueilli hier au sanctuaire du Martyr à Alger, à la mémoire des martyrs de la Révolution et en commémoration des victimes des massacres du 17 octobre 1961 à Paris.
Après avoir salué un détachement de la Garde républicaine qui lui a rendu les honneurs, le Président Tebboune a déposé une gerbe de fleurs au pied de la stèle commémorative et récité la Fatiha du Coran à la mémoire des martyrs.
La cérémonie commémorative s'est déroulée en présence du président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, du chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général de corps d'armée, Saïd Chanegriha, de membres du gouvernement et de hauts responsables de l'État.
Au cours de cette cérémonie commémorative, le Président Tebboune a échangé des propos avec d'anciens moudjahidine et des membres de la famille révolutionnaire, notamment ceux de la Fédération de France du Front de libération nationale.

DÉMARCHES INCITANT LA FRANCE À RECONNAÎTRE SES CRIMES COLONIAUX

Le FLN réaffirme son soutien

Le parti du Front de libération nationale (FLN) a réaffirmé son soutien "*absolu*" à la ferme détermination de l'Algérie d'amener la France officielle à reconnaître ses crimes coloniaux et à présenter ses excuses.
Dans un communiqué rendu public la veille de la Journée nationale de l'immigration, commémorée le 17 octobre 1961, le FLN a réaffirmé son soutien absolu à la ferme détermination de l'Algérie d'amener la France officielle à reconnaître ses crimes coloniaux et à présenter ses excuses, et ce dans le cadre du "*principe d'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité énoncés dans les résolutions et décisions de l'Onu*".
Le parti a salué, dans ce sens, "*le patriotisme, la bravoure et les sacrifices des enfants de notre communauté établie à l'étranger*", affirmant que la bataille de la mémoire "*n'est pas de moindre importance que celle du recouvrement de la souveraineté et de l'indépendance*".
Ainsi, le FLN a exprimé sa position de principe rejetant toute ingérence dans les affaires internes de l'Algérie ou visant à porter atteinte à la souveraineté nationale et aux institutions de l'État constitutionnel, réitérant son appui aux "*positions de l'État algérien exprimées par le président de la République avec fermeté et responsabilité, à la faveur de décisions judicieuses traduisant la souveraineté de l'Algérie et sa glorieuse histoire, voire son existence en tant que Nation et État souverain*", ajoute la même source.
Le parti a saisi l'occasion pour saluer l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN) et tous les corps de sécurité, affirmant que la sécurité du pays et sa stabilité "*exigent de renforcer le front interne et de soutenir les efforts actuels de notre armée dans la protection de l'Algérie contre les dangers externes*".

R. N.

CULTURE DU COLZA

L'Algérie affiche ses ambitions

Les semences de colza sont enfin disponibles dans les Coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS) et les Coopératives agricoles de services (Cassap), des magasins qui dépendent des services agricoles.

PAR RIAD EL HADI

Certaines graines proviennent de l'étranger. Les précieux sacs de la marque BASF s'entassent sur les palettes à côté des bidons d'herbicides qui leur sont spécifiques. Pour le ministère de l'Agriculture, l'enjeu est énorme : les agriculteurs vont-ils adhérer au programme de relance de cette nouvelle culture ?

La relance du colza par l'Institut technique des grandes cultures date de l'année dernière. L'objectif était de semer 3.000 hectares. Afin d'intéresser les agriculteurs, le prix d'achat du quintal de colza par les CCLS a été fixé à 9.000 DA contre 7.500 DA l'année passée. Pour cette campagne, l'objectif affiché par les services agricoles est d'arriver à 40.000 hectares.

En 2020, de nombreux agriculteurs, avaient accepté de consacrer plusieurs hectares de leurs terres à la culture de cet oléagineux. Les graines récoltées avaient été acheminées à El-Hamoul où, à travers sa filiale AGC, le groupe Semoulerie industrielle de la Mitidja (SIM) dispose d'une unité de trituration et de raffinage. Cette unité avait permis la mise en bouteille des premiers litres d'huile de colza produits en Algérie.

Certes, il s'agit de quelques milliers de litres, une infime partie des besoins nationaux. Les importations annuelles d'huile de table et de tourteaux avoisinent 1,2 milliard de dollars.

L'expérience de la première année de culture est jugée globalement positive par les services agricoles. Avec à peine 15 quintaux par hectare, certains agriculteurs n'ont pas atteint le rendement permettant de dégager une marge bénéficiaire suffisante alors que d'autres ont atteint les 37 quintaux. Nasredine Louahdi de l'ITGC de Sétif évoque un "*rendement national moyen de 20 quintaux par hectare*". Le colza est en effet sensible au manque d'engrais et les pertes à la récolte peuvent être non négligeables.

Face aux importations croissantes d'huile brute raffinée en Algérie, l'augmentation de la production nationale est devenue une urgence.

Ce défi concerne également la Tunisie et le Maroc. Depuis 2014, ces deux pays se sont attelés à relancer la culture du colza. Ils ont fait appel à l'expertise de techniciens étrangers à travers les filiales locales du groupe français Avril fortement présent dans la région.

Le Maroc et la Tunisie importent massivement des semences européennes et bénéficient d'un soutien financier et technique de l'Union européenne dans le cadre du programme Maghreb Oléagineux.

L'aide technique englobe des essais expérimentaux et une vulgarisation incluant des documents et la production de vidéos en langue arabe.

Outre la production d'huile, après pression, le colza permet de produire des tourteaux qui peuvent servir à la fabrication d'aliments de bétail.

Sur les terres à céréales, il permet également une meilleure rotation des cultures et donc une meilleure lutte contre les parasites associés à la culture du blé. Ainsi, on trouve dans les Cassap les variétés modernes de type InVigor produites par la société BASF. Elles sont vendues avec un herbicide spécifique à large spectre d'action mais inoffensif pour le colza.

L'Algérie mise sur ses compétences

Dans les régions où il est rentable de cultiver du colza, les céréales qui suivront bénéficieront donc d'une moindre infestation en mauvaises herbes.

C'est dire les multiples avantages de l'importance de la relance des oléagineux. D'autres espèces telles le tournesol et le carthame pourraient suivre. Mais contrairement à ses voisins, l'Algérie a décidé de ne pas faire appel aux services de sociétés et de techniciens étrangers.

Dans différentes wilayas du pays, les services agricoles organisent des réunions de sensibilisation. Fin septembre, Fatima Benmansour cadre de l'ITGC confiait au quotidien *Liberté* que "*500 hectares de colza étaient prévus à Sidi Bel-Abbès, 100 à Oran et 250 à Tlemcen*".

Le niveau des superficies réellement semées de colza lors de cette nouvelle campagne agricole sera le témoin de la justesse de cette stratégie.

R. E.

VÉHICULES DE MOINS DE 3 ANS

Benzaim explique la raison du blocage

La loi de finances complémentaire (LFC) 2021 a confirmé le retour de l'Algérie à l'importation de véhicules de moins de trois ans, mais faute de textes d'application, la mesure est inapplicable. Ce retour avait été acté dans la loi de finances 2020, mais son application a été suspendue, et le gouvernement a jugé bon de revoir le texte dans la LFC 2021, sans pour autant mettre en place les textes d'application.

Résultat : même si la loi l'autorise, les Algériens ne peuvent pas encore importer de voitures d'occasion, alors que les prix des véhicules ont atteint des records sur le marché de l'occasion.

Pour le sénateur Abdelouahab Benzaim, le plus grand écueil au dénouement de ce dossier réside au fait que la loi sur la monnaie et le crédit ne permet pas aux citoyens de transférer des devises via leurs banques à l'étranger.

"*La loi portant autorisation d'importation des véhicules dits d'occasion stipule que les citoyens désirant importer un véhicule doivent placer l'argent dans des comptes et les transférer. Cependant, la loi sur la monnaie et le crédit interdit cette possibilité*", a expliqué le sénateur dans une déclaration au journal en ligne *Patrie News*. "*Cette disposition doit être révisée pour permettre l'importation des véhicules de moins de 3 ans*", a plaidé le sénateur.

Concernant les véhicules neufs, M. Benzaim appelle à la mise en place d'une stratégie "*claire*" de la part des pouvoirs publics en précisant "*ce que nous voulons exactement dans le domaine de l'industrie de l'automobile. Parce que même si un grand constructeur automobile souhaite investir en Algérie, s'il n'y a pas de perspectives pour l'exportation, il n'éprouvera aucun intérêt à y installer une usine*", estime-t-il. Selon le sénateur, des investissements d'une telle importance exigent une stratégie sur le long terme : "*En attendant, nous appelons à autoriser l'importation des véhicules de moins de 3 ans*".

R. N.

ÉDUCATION NATIONALE

Le Satef annonce une journée de protestation

PAR IDIR AMMOUR

À l'issue de son conseil national, tenu cette semaine, le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), a rendu publique une déclaration, à travers laquelle il brosse un tableau noir de la situation sociale dans le secteur de l'Éducation nationale.

Le syndicat dénonce l'érosion du pouvoir d'achat et la situation de l'école algérienne. Des politiques sociales, estiment les rédacteurs de la déclaration, "*désastreuses*", car les produits de large consommation ont connu une augmentation faramineuse, d'où l'accroissement de la misère d'un grand nombre de familles algériennes.

"*Le pouvoir d'achat étant en chute vertigineuse, la situation sociale est devenue catastrophique. Les familles des travailleurs vivent dans le désarroi total*", lit-on dans la déclaration dudit syndicat. Les mesures annoncées par le gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs sont applaudies.

Cependant, les partenaires sociaux qui disent avoir l'habitude de ce genre de promesses ne cachent pas leurs appréhensions. Devant cette situation sociale "*inquiétante*", le Satef a opté lors de son conseil pour une journée de colère pour dénoncer l'érosion du pouvoir d'achat des travailleurs. Le syndicat a expliqué qu'il "*n'ira pas seul à la protestation, puisque les autres syndicats, regroupés au sein de la Confédération des syndicats autonomes, vont aussi tenir leurs conseils nationaux respectifs pour décider de la nature de l'action de contestation*".

Cependant, la détérioration du pouvoir d'achat n'est pas la seule préoccupation du Satef.Le syndicat revient sur la situation du secteur de l'Éducation nationale, qu'il qualifie de "*catastrophique*". Suite à ce constat, le Satef a élaboré une plateforme de revendications qui tournent autour de l'ouverture de postes budgétaires pour combler le vide enregistré au niveau de l'encadrement pédagogique et administratif, la refonte du système éducatif et la révision des programmes scolaires ainsi que la mise en place d'une stratégie de formation efficace pour les enseignants. Le syndicat réitère également son appel à la décentralisation de la gestion des œuvres sociales, l'accélération de la mise en place du statut particulier des travailleurs de l'Éducation, la révision à la hausse du budget alloué aux établissements scolaires et le retour à la retraite anticipée.

I. A.

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Plusieurs secteurs à l'ordre du jour

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a présidé, une réunion du Gouvernement lors de laquelle il a notamment instruit d'assurer une actualisation continue de la cartographie de la production agricole nationale.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Cette mesure "*permettra d'assurer un approvisionnement régulier du marché national tout en préservant le pouvoir d'achat des citoyens*", a indiqué le Premier ministère dans un communiqué publié sur le site officiel. Tenue au palais du Gouvernement, la réunion a été consacrée à plusieurs importants secteurs, dont la Justice, les Travaux publics, l'Intérieur, les Télécommunications, l'Agriculture et les Ressources en eau.

Le Premier ministre a, par ailleurs, instruit le ministre des Ressources en eau de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'achèvement de l'ensemble des opérations inscrites au titre des plans d'urgence, visant à atténuer l'impact de la crise de l'alimentation en eau potable des populations des wilayas impactées, dans les délais contractuels.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du gouvernement ont examiné deux avant-projets de loi et deux projets de décrets exécutifs introduits respectivement par les ministres en charge de la Justice, ainsi que des Travaux publics.

En outre, cinq communications ont été présentées par les ministres en charge de l'Intérieur, des Télécommunications, de l'Agriculture, des Ressources en eau ainsi que le secrétaire général du Gouvernement. Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de la Justice, garde des Sceaux relatif à un avant-projet de loi organique relative à l'organisation judiciaire. Cet avant-projet de loi organique initié par le secteur de la Justice s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité du dispositif législatif relatif à l'organisation judiciaire avec la révision constitutionnelle du 1er Novembre 2020 (Article 179), ayant consacré le principe du double degré de juridiction en matière administrative, à travers la création du tribunal administratif d'appel. Ce texte constitue une étape importante dans le processus de mise en œuvre de l'engament du président de la République pour une réforme globale de la justice, dans la mesure où il s'agit d'une refonte totale et d'une unification du cadre régissant l'organisation des juridictions de première instance et d'appel des deux ordres judiciaires (ordinaire et administratif), conformément à l'esprit et à la lettre de la nouvelle Constitution, qui prévoit la définition de l'organisation judiciaire par loi organique. Cet avant-projet de loi organique sera examiné lors d'un prochain Conseil des ministres.

Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de la Justice, garde des Sceaux relatif à un avant-projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance numéro 71-57 du 5 août 1971 relative à l'assistance judicaire.

Cet avant-projet de loi, s'inscrivant également dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la révision constitutionnelle du 1er Novembre 2020, vise à étendre le bénéfice du droit à l'assistance judiciaire aux justiciables devant les tribunaux administratifs d'appel, en y instituant un bureau de l'assistance judiciaire. Aussi, il s'inscrit dans le cadre de la consécration du principe d'égalité devant la justice et de la consolidation des droits de la défense et d'accès à la justice, au profit des justiciables démunis, au même titre que les autres justiciables

Le Gouvernement a entendu un exposé du ministre des Travaux publics relatif à 2 projets de décrets exécutifs portant déclaration d'utilité publique de l'opération relative au dédoublement du chemin de wilaya numéro 111 entre Chéraga et Aïn-Bénian (Section 1 et 2), l'opération relative à la réalisation des travaux d'accessibilité à la ZET de Sidi-Fredj et Palm-Beach. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre du programme urgent visant la décongestion de la capitale, et vont permettre d'absorber une partie du trafic sur la rocade Sud qui connait un trafic journalier moyen d'environ 200.000 véhicules/jour. Le Gouvernement a également entendu une communication présentée par le ministre de la Poste et Télécommunications sur la situation de la connectivité internet et le Plan d'action pour son amélioration.

Un point de situation de l'internet en Algérie a été exposé dans lequel il a été indiqué qu'en matière de taux de pénétration de l'Internet haut débit, le parc total des abonnés est, actuellement, en constante évolution. Il s'élève à plus de 4 millions d'abonnés à l'Internet fixe, soit 44 % des ménages et autour de 39 millions d'abonnés à l'Internet mobile, soit 90 % de la population.

Par ailleurs en vue d'améliorer la qualité de la connectivité au profit des citoyens, des opérateurs économiques et des établissements publics, et généraliser l'égal accès à l'Internet haut et très haut débits, partout et pour tous, il a été souligné que le secteur des télécommunications s'adosse sur un ensemble d'actions à réaliser ou déjà en cours de réalisation, notamment le développement des liaisons et de la capacité en bande passante à l'international et du réseau de transport national ainsi que l'amélioration de la vitesse de débit des réseaux mobiles.

Le Gouvernement a ensuite entendu une communication présentée par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural sur l'évaluation du rôle du dispositif Syrpalac en matière de régulation du marché.

L'exposé a porté sur le mode opératoire du Système de régulation des produits agricoles de large consommation (Syrpalac), notamment en matière d'opérations de stockage et de déstockage des principaux produits agricoles ainsi que le suivi et l'évaluation de ces opérations.

Il a également porté sur les actions entreprises par le secteur de l'agriculture pour assurer un approvisionnement régulier et en quantités suffisantes du marché national en pommes de terre, notamment durant les périodes ou l'offre de produits frais n'est pas encore disponible.

A l'issue de la présentation, le Premier ministre a chargé le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural d'assurer une actualisation continue de la cartographie de la production agricole nationale ainsi que celle afférente aux capacités de stockage.

Ceci permettra aux institutions et organismes concernés de réguler le marché d'une manière efficace et maîtrisée et d'assurer par conséquent, un approvisionnement régulier du marché national tout en préservant le pouvoir d'achat des citoyens. Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme national d'urgence mis en place pour contenir les effets du stress hydrique.

La présentation a porté sur les actions initiées par le secteur sous forme de plans d'urgence successifs, visant à atténuer l'impact de la crise de l'alimentation en eau potable des populations des wilayas impactées et ce, en fonction des niveaux de déficit enregistrés au niveau de chacune d'elles.

A l'issue de la présentation, le Premier ministre a chargé le ministre des Ressources en eau à l'effet de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer l'achèvement de l'ensemble des opérations inscrites au titre des plans d'urgence dans les délais contractuels.

Il a également insisté sur le caractère prioritaire et urgent de la réhabilitation des stations de dessalement d'eau de mer d'El-Mactaâ dans la wilaya d'Oran et Souk-Tleta dans la wilaya de Tlemcen).

Le Gouvernement a entendu 2 communications relatives à la formalisation d'opérations "*confiées à des entreprises publiques, au profit du ministère des Affaires étrangères et la Communauté nationale à l'étranger et du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et ce, dans le cadre de projets d'équipement et de dépenses de fonctionnement*", a conclu le même communiqué.

L. B.

VACCINATION CONTRE LE COVID-19 EN ALGÉRIE

L'OMS dévoile ses chiffres

PAR CHAHINE ASTOUATI

Sortie de la zone de danger, l'Algérie poursuit quand même sa campagne de vaccination contre le Covid-19, et ce afin de faire face à une éventuelle 4 vague. Pendant, et peu après la troisième vague, le pays a connu un certain engouement pour les vaccins. Chose qui n'est plus d'actualité aujourd'hui. L'OMS a cependant livré hier ses derniers chiffres concernant le taux de vaccination de la population en Algérie. Des chiffres sans équivoque, qui soulignent que l'Algérie est encore loin d'atteindre l'immunité collective. L'Organisation mondiale de la santé a toutefois félicité l'Algérie pour ses efforts visant l'éradication de la pandémie.

Les derniers chiffres de l'OMS

C'est dans un tweet publié hier sur son compte que l'OMS a indiqué que "*l'Algérie est le 16 pays africain à atteindre*" ce qu'elle a qualifié d'un "*important jalon*". En effet, l'Algérie est le 16 pays en Afrique qui a pu « entièrement vacciner 10 % de sa population contre la Covid-19 félicite l'OMS.

Toujours dans le même communiqué, L'OMS indique qu'en Algérie, "*14 % de la population a reçu au moins une dose de vaccin*". Un chiffre qui souligne le long chemin qui reste à parcourir pour l'Algérie avant d'espérer une immunité collective. L e Président Tebboune a d'ailleurs indiqué que cela nécessite la vaccination d'au moins 25 millions d'habitants soit plus près de 70 % de la population.Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, avait quant à lui avancé, lors du mois de septembre dernier, que 50 % des catégories concernées ont été touchées par la vaccination. Benbouzid a notamment déclaré que "*50 % des personnes avaient été vaccinées, soit 10 millions de personnes sur un total de 20 millions ciblés*".

C. A.

MIDI

L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Pensée

Cela fait déjà un an, le 20 octobre 2020, nous quittaient à jamais nos chers et inoubliables SLIMANI Mohamed Ameziane et son épouse Ouardia ensemble comme ils ont vécu. Leur disparition subite est pesante pour nous tous, elle a laissé un immense vide, du chagrin et de la douleur. Durant toute leur vie, leur maison comme leurs cœurs étaient toujours ouverts à la grande famille.

Je rends un hommage appuyé à leur mémoire à l'image de leur bonté en leur disant mille fois merci pour ce que vous m'avez fait. Vous resterez dans ma mémoire et dans mon cœur ad vitam aeternam.

En cette douloureuse occasion, je demande à tous ceux et celles qui les ont connu et aimé de prier et d'avoir une pieuse pensée à la mémoire de ces deux âmes partis bien très tôt.

« Ad fell-asen yessuref Rebbi - Ikhef-nsen di rrehma ».

« Nekni n Rebbi, Ghur-s Ara Nughal »

Nadjib et sa Famille

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'QUM EL-BOUAGHI
DAIRA DE DHALAA
COMMUNE DE DHALAA
Code Fiscal 098304119080916

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES APRES ANNULATION
N° :01/2021

Conformément aux dispositions des articles 61,62 et 65 du Décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblé populaire communal de DHALAA, Wilaya d'Oum El-Bouaghi, lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales du projet suivant:

«Etude suivi et Réalisation d'un réservoir 100 m³et réseau de refoulement et distribution pour l'AEP mechta Benaim a partir de fourrage F7 bis (lot réalisation)»

Les entreprises intéressées par l'offre, peuvent retirer les cahiers des charges et les devis auprès du bureau de marché contre le paiement de la somme de 3.000,00 DA Non remboursable. Verser a la caisse de trésorier communal Dhalaa pour chaque cahier.

Les offres doivent être accompagnées des pièces justificatives des entreprises suivantes :

dossier de candidature

1- la déclaration de candidature remplie, signée et cachetée.
2- la déclaration de probité remplie, signée et cachetée.
3- Le statut de l'entreprise pour les sociétés (SPA.EURL.SARL.SNC.SCS par action).
4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
5- L'attestation du dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés (SPA.EURL.SARL.SNC.SCS par action).
6- Capacités financières (Le bilant fiscal de l'entreprise de dernière année, Attestation de Solvabilité bancaire, extrait de roll)
7- reçu original de droit de cahier des charges.
8- Capacités professionnelles: certificat de qualification et de classification catégorie **03 et plus** principale **hydraulique.**
9- moyens matériels (l'explication dans le cadre du cahier des charges).
10- moyens humaines. (l'explication dans le cadre du cahier des charges).

L'offre technique

1- la déclaration à souscrire remplie, signée et cachetée.
2- Cahier de charges signée, remplie, daté et cachetée portant à la dernière page, la mention manuscrite (LU ET ACCEPTE).
3- un mémoire technique justificatif (model ci-joint) remplie, signée et cachetée.
4- P V de visite signée et cachetée par le service technique concerné (S. hydraulique)

L'offre Financière

1- la lettre de soumission remplie, signée et cachetée.
2- le bordereau des prix unitaires(en chiffres et en lettres) remplie, signée et cachetée
3- le devis quantitatif et estimatif remplis, signée, cacheté

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont obligatoire insérer dans des enveloppes séparées et cacheté, indiquant la dénomination de l'entreprise, l'objet d'avis d'appel d'offre ainsi que la mention selon le cas, ces enveloppes sont mise dans une enveloppe cachetée, anonyme et comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres »
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° :**01/2021**
«Etude suivi et Réalisation d'un réservoir 100 m³et réseau de refoulement et distribution pour l'AEP mechta Benaim a partir de fourrage F7 bis (lot réalisation)»

La durée de préparation des offres est fixée à (15) jours à compter de la date de première parution du présent avis. Les plis seront déposés le dernier jour de délai de préparation des offres avant 10h00 auprès du bureau des marchés publiques communal, l'ouverture des plis aura lieu le même jour (jour de travail) a 10h00, Les candidats ou les soumissionnaires sont invités a assister a l'ouverture.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de (90)jours + la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres.

Midi Libre n° 4364 - Lundi 18 octobre 2021 - Anep 2125 004 379

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya : In Salah
Daïra :In Salah
Commune :In Salah
Numéro fiscale : 098211080015257

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

La commune **IN SALAH** (sise au centre ville) lance un appel d'offre pour la réalisation de projet ci-cité :

N°	projet
13 2021	**Acquisition de petits instrument et équipements** (pour l'an 2021) **Lot 01 :** acquisition d'équipements de maintenance pour les routes **Lot 02 :** acquisition des fournitures pour la maintenance d'éclairage publique

Les operateurs intéressés de présent avis d'appel d'offre peuvent retirer le cahier des charges auprès de **service de programmation économique** contre payement d'un reçu a montant non remboursable de: **4 000,00 Da.**

Les offres est constitués de :

1-LE DOSSIER DE CANDIDATURE :
- Déclaration de candidature + déclaration de probité.
- copie de registre de commerce portant le code voulu
- Statu d'entreprise + les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes a engager l'entreprise.
- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats (détaillé en CDC)

2-L'OFFRE TECHNIQUE :
- Déclaration à souscrire
- Un mémoire technique justificatif (préparé par le candidat suivant les point détaillé en CDC)
- Cahier des charges (Offre technique proprement dite) portant la mention manuscrite " **lu et accepté"**

3- L'OFFRE FINANCIERE :
-Lettre de soumission -Bordereau de prix unitaires -Devis quantitatif et estimatif

NB: tous documents à fournir devraient être remplie, signé, cachet (correspond au nature de projet) **et valides a la date de dépôt des offres.**

Les dossiers sont insérés en enveloppes séparées et cachetées, portant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi la dénomination des dossiers selon le cas. et sont mises dans une enveloppe cachetée et anonyme, portant la mention:

APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° ...../2021 – **Projet:** .....
A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES

La durée de préparation des offres est fixée de : **10 jours** à compter de la première parution de cet avis dans le (BOMOP) ou la presse.

Le dépôt des offres aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres de **08h:00** a **10h:00**, au niveau de **service de programmation économique** (commune In Salah).

L'ouverture des plis aura lieu le même jour a **10h:05** au siège de commune en séance plénière. Si ce jour coïncide un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prolongée au jour ouvrable suivant.

les soumissionnaires resterons engagée de leur offres durant **(90 jours** + délai de préparation) à compter de la date de dépôt. pour l' attributaire le délai de validité est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

Midi Libre n° 4364 - Lundi 18 octobre 2021 - Anep 2130 001 436

MIDI
ÉCONOMIE

Pages 8 - 9 et 10

ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

Quelles incidences ?

Il ne faut pas être utopique et lancer des slogans, pour pouvoir exporter avec une concurrence acerbe, surtout en Afrique et en Europe, marché naturel de l'Algérie, il faut avoir des entreprises compétitives en termes de coût/qualité...

NOUVEAU PROGRAMME DE MODERNISATION DES PME

Développer l'utilisation des nouvelles technologies

ADHÉSION DE L'ALGÉRIE À L'OMC

Quelles incidences ?

Il ne faut pas être utopique et lancer des slogans, pour pouvoir exporter avec une concurrence acerbe, surtout en Afrique et en Europe, marché naturel de l'Algérie, il faut avoir des entreprises compétitives en termes de coût/qualité...

PAR DR *ABDERRAHMANE MEBTOUL

Combien de séminaires et de réunions gouvernementales depuis plus de 30 années sur l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce où je suis intervenu à maintes reprises aux niveaux national et international. Récemment, le ministre du Commerce, en juin 2021, a déclaré, officiellement, la volonté de l'Algérie à adhérer à l'OMC et le 12 octobre 2021 le Conseil économique, social et environnemental (Cnes) a organisé une rencontre sur ce sujet qui n'apporte pas beaucoup d'éclaircissements aux différents problèmes connus.

Situation socio-économique de l'Algérie en octobre 2021

Les indicateurs socio-économiques sont au rouge en ce mois d'octobre 2021. Le taux de croissance a été négatif de 5/6 % en 2020 dû à la fois à la crise mondiale, mais également, à la faiblesse des réformes internes, le taux prévu de 2/3 % pour 2021 donne toujours, rapporté à 2020, un taux faible entre moins 0/1 %. Le produit intérieur brut PIB est de 180 milliards de dollars en 2018 à une prévision de 155 milliards de dollars en 2021, expliquant que le taux de chômage, selon le FMI, en 2021 de 15 % incluant les sureffectifs des administrations, entreprises publiques et l'emploi dans la sphère informelle, qui faute de confiance et de visibilité dans la politique socio-économique, connaît une extension avec des données contradictoires entre 6.100 et 10.000 milliards de dinars (entre 33 et 47 % de la masse monétaire en circulation). Les réserves de change sont passées de 194 milliards de dollars au 1er janvier 2014 à 48 milliards de dollars fin 2020, source officielle du gouvernement et à environ 44 milliards de dollars entre avril/mai 2021, malgré toutes les restrictions d'importations qui ont paralysé la majorité de l'appareil de production afin de préserver les réserves de change.

Les données brutes du ministère du Commerce font état de 3,1 milliards d'exportations hors hydrocarbures pour les 9 premiers mois de 2021. En l'analysant, la structure montre que 70/80 % proviennent des dérivées d'hydrocarbures et des produits semi-brut et devant, pour avoir le solde devises des autres secteurs, soustraire les matières importées en devises et les différentes exonérations fiscales: plus de 85 % des entreprises publiques et privées étant, selon les données du registre du commerce, des unités personnelles ou petites Sarl peu compétitives fonctionnant avec des équipements et matières premières importées. Il ne faut pas être utopique et lancer des slogans, pour pouvoir exporter avec une concurrence acerbe, surtout en Afrique et en Europe, marché naturel de l'Algérie, il faut avoir des entreprises compétitives en termes de coût/qualité.

Déficit budgétaire

Pour éviter l'endettement extérieur et le manque de liquidités des banques, la Banque d'Algérie a eu recours à la planche à billets pour 2.100 milliards de dinars pour 2021 selon les propos de ses dirigeants. Tous ces facteurs, favorisant la spéculation, expliquent le taux élevé d'inflation qui, officiellement, selon l'ONS, approche les 100 % entre 2000-2020, mais beaucoup plus du fait que l'indice n'a pas été réactualisé depuis 2011, le besoin étant historiquement daté. Les prix des produits non subventionnés s'alignent sur la cotation du dinar sur le marché parallèle, prix qui ont connu une hausse variant entre 50 et 100 % pour les pièces détachées par exemple, depuis 2020, assistant à une accélération de la détérioration du pouvoir d'achat. Les mesures sociales vont accélérer le déficit budgétaire en 2022. Dans la loi de finances 2021, il a été prévu des dépenses de 8.112 milliards, de dinars et des recettes à 5.328 milliards soit un déficit budgétaire de 2.784 milliards de dinars, soit si l'on rapporte au cours d'octobre 2021, de 137 dinars 1 dollar, environ 20,32 milliards de dollars et au cours au moment de l'élaboration de la loi de finances plus de 22 milliards de dollars. Pour 2022, selon certaines sources, les encaissements vont atteindre 5.683 milliards de dinars, tandis que les charges sont estimées au total à 9.857 milliards de dinars soit un déficit budgétaire d'environ 4.174 milliards de dinars soit 30,46 milliards de dollars.

La Banque mondiale a estimé les dettes à long terme à 1,669 milliard de dollars en 2020, contre 1,571 milliard de dollars en 2019 et 1,725 milliard de dollars en 2018. Le ratio du service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services est estimé à 1 % à fin 2020 le ratio du stock de la dette extérieure rapporté aux exportations était de 20 % en 2020, contre 14 % en 2019 et le ratio du stock de la dette extérieure rapporté au revenu national brut est estimé à 4 % en 2020 et à 3 % en 2019 et 2018. Mais évitons l'illusion monétaire car, toujours selon la Banque mondiale, l'Algérie a peu attiré l'investissement étranger du fait d'entraves bureaucratiques liées aux réformes et d'une législation peu attractive avec une baisse de 21,3 % estimée à 1,073 milliard de dollars en 2020, contre 1,364 milliard de dollars en 2019. Selon bon nombre d'experts, seul un retour à la croissance supérieure à 5/6 %, l'idéal étant 8/9 %, ne devant jamais oublier la pression démographique devant créer 400.000 emplois productifs nouveaux, par an, pour atténuer les tensions sociales, devant également maîtriser la pandémie par une vaccination généralisée, ce qui redynamiserait l'économie mondiale, ce qui permettrait une réduction importante du déficit budgétaire et d'atténuer le déficit de la balance courante. Mais cela suppose de profondes réformes et une nouvelle politique socio-économique visant à diversifier son économie en vue de limiter la dette publique interne. Faute de quoi, les tensions sociales s'aiguiseront et le retour au FMI serait inévitable.

Signalons pourtant, que les règles de l'OMC ont été mises à rude épreuve avec l'impact de l'épidémie de coronavirus ; bon nombre de pays ayant pris des mesures protectionnistes pour protéger leur économie et même la règle du taux-plancher de déficit budgétaire pour l'Europe a été largement dépassée. L'Algérie est membre observateur à l'OMC depuis le 3 juin 1987, ayant manifesté son intention d'intégrer le système du commerce multilatéral qu'incarnait l'Accord général sur les tarifs et le commerce (Gatt).

Le long chemin vers l'OMC

Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie au Gatt a été institué le 17 juin 1987 et en 1995 ce Groupe de travail du Gatt a été transformé en groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie, ayant tenu sa première réunion en avril 1998. Depuis son institution en 1995, le Groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie a tenu des dizaines de réunions formelles et informelles et les différents ministres du Commerce, qui se sont succédé, ont annoncé, officiellement, d'abord en 2010, en 2011, en 2012, en 2013, en 2015 puis entre 2016-2020 avec des discours contradictoires que l'Algérie serait membre de l'OMC.

L'Algérie, lors de la réunion ministérielle de 2022, devant se dérouler au Kazakhstan, pour accélérer la cadence posera-t-elle sa candidature? Nous devons distinguer les incidences générales, des incidences sur les services énergétiques. En ce qui concerne les incidences générales, de ce qui précède, nous permet de mettre en relief les principes directeurs suivants : l'interdiction du recours à la dualité des prix pour les ressources naturelles, en particulier le pétrole (prix internes plus bas que ceux à l'exportation) ; l'élimination générale des restrictions quantitatives au commerce (à l'import et à l'export) ; obligation de mettre en place les normes de qualité pour protéger la santé tant des hommes que des animaux (règles sanitaires et phytosanitaires).

L'obligation d'observer les règles de protection de l'environnement ; et enfin, récemment, l'OMC a introduit les aspects des capitaux et surtout la propriété intellectuelle dont la protection est une condition essentielle de l'investissement direct étranger, les pays membres s'engageant à combattre le piratage, (renvoyant à la construction de l'État de droit et, donc, à l'intégration de la sphère informelle). Les conséquences de tels accords sont : le démantèlement des droits de douanes et taxes pour les produits industriels et manufacturés sur une période de transition et les relations de partenariat entre les deux parties seront basées sur l'initiative privée.

Dualité des prix

Tous les monopoles d'État à caractère commercial sont ajustés progressivement pour qu'à la fin de la cinquième année après l'entrée en vigueur de l'accord, il n'existe plus de discrimination en ce qui concerne les conditions d'approvisionnement et de commercialisation des marchandises entre les ressortissants des États membres. En ce qui concerne les incidences sur les services énergétiques, l'Algérie se doit d'être attentive à la nouvelle stratégie gazière qui semble se dessiner tant au niveau européen qu'au niveau mondial et donc intégrer l'ensemble des paramètres et variables qui traceront la future carte énergétique du monde. Ces accords prévoient, après négociations, la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, avec d'énormes défis aux entreprises de biens et services. Si ces accords ne peuvent avoir que peu d'impacts sur le marché des hydrocarbures en amont, déjà inséré dans une logique mondiale (pétrole), il en va autrement de tous les produits pétroliers à l'aval et des services énergétiques qui vont être soumis à la concurrence. Ainsi, est interdite la dualité des prix, mesure par laquelle un gouvernement maintient des prix internes à des niveaux plus bas que ceux qui auraient été déterminés par les forces du marché, les restrictions à l'exportation devraient être supprimées à terme et le pays doit s'engager à intégrer la sphère informelle dominante, lutter contre la bureaucratie et la corruption, qui faussent la concurrence et pénalisent les activités productives.

En conclusion, ce dossier ayant un impact géostratégique, économique, social n'engage pas seulement le ministre du Commerce, mais tout le gouvernement et, d'une manière générale, toute la société, la décision devant être prise par le Haut-Conseil de sécurité présidé par le président de la République et avalisé en Conseil des ministres. Au sein de l'OMC, la majorité de ceux de l'Opep en plus de la Russie et de la Chine fondateurs du communisme, représentant environ 98 % du commerce mondial et 85 % de la population mondiale. Sous réserve de profondes réformes structurelles afin de dynamiser les sections hors rente, l'ensemble de ces contraintes, imposées de l'OMC peut arrimer l'économie algérienne à l'économie mondiale et jouer le rôle d'entraînement du développement économique et du progrès social. Les conditions de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce - OMC - s'appliquent également aux différents accords régionaux de libre-échange avec différentes zones, Monde arabe, Afrique, et l'Accord d'association avec l'Europe principal partenaire commercial de l'Algérie, environ 60 % des flux d'échanges, signé le 1er septembre 2005. et, pour ce dernier cas, pour la révision de certaines clauses, pas l'Accord-cadre, ont été inclus le volet politique, culturel et sécuritaire toujours en négociation en plus du volet économique. Tous ces accords, s'ils sont appliqués par l'Algérie, modifieront forcément le pouvoir économique et donc le pouvoir politique, au bénéfice des producteurs de richesses, entraînant des résistances des tenants de la rente.

A. M.,*professeur des universités, expert international

NOUVEAU PROGRAMME DE MODERNISATION DES PME

Développer l'utilisation des nouvelles technologies

Il est impérieux de développer continuellement les petites et moyennes entreprises créatrices de richesses et d'emplois. Il s'agit d'un défi important pour assurer le développement durable.

PAR RIAD EL HADI

Le directeur général de l'Agence nationale du développement des PME et de la promotion de l'innovation (ANDPMEPI), Hakim Toussar, a annoncé le lancement, avant fin 2021, d'un nouveau programme de modernisation des Petites et moyennes entreprises (PME) à même d'assurer leur viabilité et de développer leur capacité à utiliser les nouvelles technologies.

M. Toussar a affirmé que ce nouveau programme sera mis en œuvre grâce à un accompagnement technique assuré par l'Agence allemande de la coopération internationale (GIZ) pour le développement en Algérie.

Détaillant les objectifs de ce programme, le DG de l'ANDPMEPI a cité quatre principaux axes, en tête desquels, l'augmentation de l'efficacité des entreprises dans l'exploitation des ressources énergétiques, leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés, et la réduction des taux d'échec de telles entreprises en faisant le diagnostic des causes, en éradiquant tous les obstacles en vue d'augmenter leurs capacités compétitives et garantir "leur pérennité".

Ce programme devra aussi encourager l'entrepreneuriat, l'innovation et la recherche scientifique au sein des entreprises.

Les porteurs de projets bénéficieront, au titre de ce programme, de sessions de formation assurées par la GIZ. Ce programme vise à conférer une plus grande souplesse dans le traitement avec les porteurs de projets, en vue de concrétiser leur projets sur le terrain, dans les plus meilleurs délais, notamment en levant les obstacles bureaucratiques qu'avaient connus les premiers programmes de l'ANDPMEPI relatifs à la mise à niveau des PME.

Ce programme sera financé à travers le Fonds de soutien à l'investissement et le Fonds de soutien à la compétitivité industrielle.

L'ANDPMEPI s'occupe à conclure des partenariats portant sur le soutien et l'accompagnement d'associations professionnelles dans l'objectif de d'atteindre le plus d'entreprises.

Dans le même sillage, il a rappelé l'existence d'un arrêté interministériel entre les ministères de l'Industrie, du Commerce, des Finances et du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, qui définit les mécanismes de collecte d'informations, en ce sens que chaque instance en rapport avec la PME, à l'instar de la Caisse nationale des assurances, du Centre national du registre de commerce (CNRC) et l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) , est chargée de fournir à l'agence des informations sur ces entreprises afin d'alimenter la plateforme numérique.

L'Agence a accompagné, depuis le début de cette année jusqu'au 30 septembre, 454 entreprises ayant bénéficié d'un soutien dans la réalisation de leurs projets, contre 321 autres accompagnées en 2020.

Le nombre de sessions de formation organisées à l'effet d'élever le niveau des jeunes innovants, a atteint 135 depuis le début de l'année 2021.

Pour ce qui est des porteurs d'idées innovantes, accueillis et orientés par l'agence, leur nombre s'est élevé à 2.861 au cours de la même période.

R. E.

TRANSFERT DU MARCHÉ DE GROS DE SEMMAR DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Mettre fin à l'anarchie

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a annoncé le transfert prochainement du marché de gros de Semmar des produits alimentaires d'Alger à El-Kharrouba dans la wilaya de Boumerdès.

Lors d'une séance au Conseil de la nation consacrée aux questions orales présidée par Salah Goudjil, président du Conseil, Rezig a précisé que son département ministériel avait réalisé une étude pour transférer ce marché sis à la commune de Gué de Constantine vers la commune d'El-Kharrouba (Boumerdes) et ce au plus tard dans "*une ou deux années*".

Le marché de Semmar compte 395 locaux commerciaux (5 locaux pour l'importation, 271 commerces de gros, 77 commerce de détails et 6 entrepôts), selon les chiffres avancés par le ministre.

Les commerçants du marché vont être transférés vers le marché d'El-Kharrouba, comptant 549 locaux et supervisé par la société de réalisation et de gestion des marchés de gros Magros.

Ces démarches viennent remédier à l'anarchie qui règne dans cet espace commercial ainsi qu'aux problèmes d'ordre environnemental et urbanistique qu'il entraine, de même qu'elles s'inscrivent dans le cadre du plan du ministère visant à construire un marché de gros de produits alimentaires dans toutes les régions du pays.

Ainsi, deux marchés régionaux de gros ont été réceptionnés à Ouargla et Béchar, pendant que deux autres sont en cours de réalisation à Tiaret et à Batna ou à Khenchela.

En 2021, trois marchés de fruits et légumes supervisés par Magros ont été également réceptionnés à Djelfa, Mascara et Ouargla.

Concernant les marchés parallèles, le ministre a indiqué que son secteur œuvrait en collaboration avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire à l'examen des perspectives de leur intégration dans des marchés de proximité règlementaires.

Relevant le manque enregistré en terme de marchés de proximité, le ministre a cité 850 marchés de proximité formels seulement répartis sur 1541 communes.

Le ministère œuvre en coordination avec les services du ministère de l'Intérieur à l'exploitation des structures commerciales réalisées et pas encore exploitées dont le nombre s'élève à 648 marchés de proximité, a poursuivi Rezig.

Répondant à une question sur la spéculation et son impact sur les prix au niveau des marchés, le ministre a indiqué que la situation actuelle exige "la planification et le temps" pour y remédier de manière "*étudiée*".

Le fichier national des statistiques qui compte jusque-là 11.000 opérateurs économiques et 385.000 produits sera fin prêt prochainement, a annoncé le premier responsable du secteur, affirmant la création de 3.500 registres de commerce ambulant à ce jour, dans le cadre des efforts entrepris pour la résorption du commerce informel.

S'agissant du secteur tertiaire et de la révision du règlement 07-01 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger, le ministre du commerce a affirmé que cette question était en cours d'examen au niveau de son département et elle sera prochainement au menu des concertations périodiques avec les secteurs concernés par la promotion de l'exportation hors hydrocarbures.

R. E.

ORAN, AÉROGARE DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL AHMED-BEN-BELLA

Prise en charge du financement par l'État

L'état prend en charge le financement nécessaire à l'achèvement des travaux de réalisation de la nouvelle aérogare de l'aéroport international d'Oran Ahmed Ben Bella.

PAR BOUZIANE MEHDI

C'est ce qu'a annoncé, lundi 4 octobre à Oran, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane.

Dans le cadre de sa visite d'inspection dans la wilaya d'Oran, Benabderrahmane a, en marge d'un exposé sur la nouvelle aérogare, mis l'accent sur la nécessité de "*maîtriser les délais et les dépenses dans la réalisation des projets*", soulignant que "*c'est la dernière fois que l'État prend en charge des dépenses supplémentaires de ce type*". Nous "*avons donné des instructions d'achever les études de manière mature et scientifique pour le lancement du projet et sa livraison dans les délais impartis*", a indiqué le Premier ministre, ministre des Finances, soulignant son "*refus catégorique de tout dépassement des délais*".

Il est à noter que le projet a nécessité la somme de 7,5 milliards DA pour des travaux supplémentaires réalisés par Cosider, ce qui a fait augmenter le coût global de cette infrastructure à plus de 29 milliards DA, a fait savoir l'*APS*, ajoutant que M. Benabderrahmane a insisté sur la nécessité d'une gestion optimale de cette infrastructure par les opérations de maintenance, de suivi et d'accompagnement quotidien et périodique pour garantir sa pérennité et il a également mis en exergue l'importance d'assurer aux ressources humaines des formations dans le domaine de l'environnement pour la préservation des espaces verts et la maintenance des équipements techniques et électroniques, notamment les panneaux solaires.

L'*APS* a rappelé que la capacité de traitement de la nouvelle aérogare de l'aéroport international d'Oran Ahmed-Ben-Bella est de 3,5 millions de voyageurs par an extensible à 6 millions, le taux d'avancement des travaux de réalisation de cette nouvelle infrastructure a été estimé à 92 %, alors que le coût global du projet a atteint, actuellement, 38 milliards de dinars.

Les différents équipements de la nouvelle aérogare ont été réceptionnés, à l'instar des ascenseurs et du tapis roulant des bagages, ainsi que la pose des caméras de surveillance, entre autres, a affirme l'*APS*, ajoutant que le projet comprend également la réalisation d'une zone de fret selon les normes internationales, qui s'étend sur une superficie de 4.000 mètres carrés.

Alimentée en énergie solaire, l'aérogare dispose d'un parking de trois étages pouvant accueillir 1.200 véhicules, ainsi qu'un parking extérieur de même capacité, les travaux restants du projet concernent les travaux d'intérieur, notamment le plafond et l'éclairage.

Les travaux de réalisation de la nouvelle route à double voie, sur une distance de 2 kilomètres menant à cette aérogare, ont, d'autre part, été achevés avec la pose de l'éclairage public et la réalisation d'espaces verts financés par l'établissement de gestion des services aéroportuaires de l'ouest.

Selon le directeur de l'aéroport international d'Oran, dès l'entrée en service de la nouvelle infrastructure, l'actuelle aérogare "*bénéficiera d'une opération de réhabilitation et sera réservée, après l'achèvement des travaux, aux vols domestiques*".

B. M.

SIDI BEL-ABBES, SAISON AGRICOLE 2021/2022

Consacrée à la production céréalière

L'actuelle saison agricole sera "*consacrée à la production céréalière par excellence, surtout au blé dur, notamment à la faveur des mesures incitatives prises pour renforcer et soutenir cette filière*", a affirmé lundi de Sidi Bel-Abbès le ministre de l'Agriculture et du Développement rural Abdelhamid Hamdani.

Des mesures ont été prises concernant les engrais, dont l'accord entre Asmidal et l'Office des céréales supervisé par le ministre de l'Énergie, visant à réduire les prix de ces substances et, par conséquent, améliorer la qualité de la production (céréalière) et assurer son abondance cette année, a indiqué le ministre dans un point de presse qu'il a animé en marge de sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya à l'occasion de la journée nationale de vulgarisation agricole, célébrée le 1er octobre de chaque année, organisée cette année sous le slogan "Les coopératives agricoles leviers du développement agricole et la sécurité alimentaire de notre pays".

"*Dans le cadre des nouvelles procédures, des facilitations ont été approuvées pour permettre à l'agriculteur, notamment dans la filière céréalière, de travailler confortablement et de revaloriser le prix de référence du blé*", a-t-il souligné à ce propos. Par ailleurs, Abdelhamid Hamdani a fait savoir qu'une "*nouvelle mesure a été prise pour soutenir et renforcer tous les dispositifs inclus dans le cadre de l'irrigation d'appoint afin d'aider les agriculteurs à économiser l'eau face aux changements climatiques et au manque de précipitations, insistant sur la nécessité d'accompagner toutes les parties concernées, que ce soit l'administration, les instituts techniques ou la chambre d'agriculture, mais aussi les agriculteurs sur le terrain afin d'augmenter la production*". Dans son intervention à l'occasion de l'ouverture de la Journée nationale de la vulgarisation agricole, le ministre a insisté sur le "*rôle que doivent assumer les coopératives agricoles pour fournir les services et les informations à même de contribuer à relancer les voies permettant le développement des filières agricoles*", affirmant que les "*privilèges accordés aux coopératives agricoles permettent d'unifier les efforts des producteurs, de négocier les prix et de valoriser les meilleurs produits agricoles*".

Le secteur agricole a connu d'importantes mutations en termes d'organisation et de réunion des conditions favorables au développement des produits agricoles, a-t-il indiqué, soulignant que les efforts ont abouti à des acquis importants dans une conjoncture marquée par la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19 et la situation prévalant dans le monde caractérisée par la hausse des prix des intrants agricoles.

Abdelhamid Hamdani a fait état de l'opération de "*lancement du recensement des exploitations agricoles, du patrimoine animalier et du système triangulaire au travers la signature d'une convention de partenariat entre l'Algérienne des viandes qui gère les grands abattoirs, l'Office national de l'aliment du bétail et les éleveurs*".

Cette approche, a-t-il affirmé, "*permettra une utilisation optimale des complexes d'abattoirs en assurant leur approvisionnement en cheptel de manière organisée, en plus de réduire les importations et renforcer les capacités logistiques pour une régulation optimale de la production agricole*".

Les chambres agricoles, a affirmé le ministre, ont un "*rôle primordial dans l'opération de vulgarisation permettant d'instaurer une dynamique chez les agriculteurs et les éleveurs les mobilisant à améliorer leurs performances dans les différentes filières grâce aussi aux sessions de sensibilisation organisées dans ce cadre*".

APS

ALGER

L'extension du métro vers l'aéroport Houari-Boumedienne prévue en 2026

Le projet d'extension du Métro d'Alger de la station d'El-Harrach-Centre vers l'aéroport d'Alger Houari-Boumediene sur une longueur de 9,5 kilomètres, devra être réceptionné au premier trimestre 2026, a affirmé le directeur général l'Entreprise du métro d'Alger (EMA), Ali Arezki. Le projet d'extension sera réalisé en deux phases, a fait savoir M. Arezki dans une déclaration à l'*APS*, lors d'une visite d'inspection effectuée par le ministre des Transports, Aïssa Bekkai des projets du Métro d'Alger. Les travaux de la première phase inhérents au génie civil devront prendre fin en 2024, tandis que la deuxième phase relative à la réalisation du système intégral sera achevée au premier trimestre 2026. le taux d'avancement des travaux relatifs au génie civil a atteint plus de 70 %. Concernant le système intégral qui englobe tous les équipements nécessaires pour la mise en marche du métro, notamment le matériel électrique, les système d'aération et de billetterie et les escaliers mécaniques, il devra être réalisé, intégralement et pour la première fois, par l'entreprise publique Cosider et des compétences algériennes. Ainsi, l'Algérie sera en mesure de renoncer graduellement à l'accompagnement étranger pour la réalisation de ce système intégral. Lors de cette visite d'inspection, il a été procédé à l'ouverture du tunnel reliant les stations d'El-Harrach et de Bab-Ezzouar. Insistant sur l'impératif respect des délais de réalisation, M. Bekkai a appelé à œuvrer sans relâche afin d'éviter les retombées des retards accusés dans les projets sur le citoyen et le Trésor public.

ILLIZI

Réception prochaine de l'hôpital 60 lits d'In-Amenas

Le nouvel hôpital 60 lits de la commune d'In-Amenas, 240 kilomètres au nord d'Illizi, sera réceptionné durant les prochains mois après l'achèvement des travaux de réalisation. Intervenant lors de l'inspection des travaux d'installation du réseau de gaz et liquides médicales centrales au niveau de cette nouvelle structure, le wali d'Illizi, Mustapha Aghamir, a déclaré que "*ce nouvel hôpital, en phase finale de réalisation, sera doté des équipements médicaux nécessaires pour une meilleure prise en charge médicale de la population*". Il a, à ce titre, annoncé que le ministère de tutelle a été sollicitée pour prendre en charge l'opération d'équipement et hâter son ouverture, partielle qu'elle soit, pour offrir ses prestations à la satisfaction des populations notamment des zones frontalières des wilayas d'Illizi et de Djanet.Occupant une surface de 40.000 m², cet hôpital, d'un investissement public plus d'un milliard de dinars, comprend des pavillons et des espaces médicaux nécessaires, dont un service de maternité, médecine interne, transfusion sanguine, pédiatrie, en sus des services d'urgences, de la pharmacie et d'autres structures d'accompagnement nécessaires.

Cette nouvelle structure est appelée à améliorer les prestations et la prise en charge médicale en faveur des malades de la région et leur épargner les longs déplacements vers d'autres structures lointaines pour les soins.

APS

NOUVELLE THÉRAPIE ANTICANCÉREUSE

Un champignon tibétain allié à un nouveau procédé

Le principe actif d'un champignon tibétain allié à une biotechnologie de pointe permet de mettre au point une nouvelle thérapie anticancéreuse.

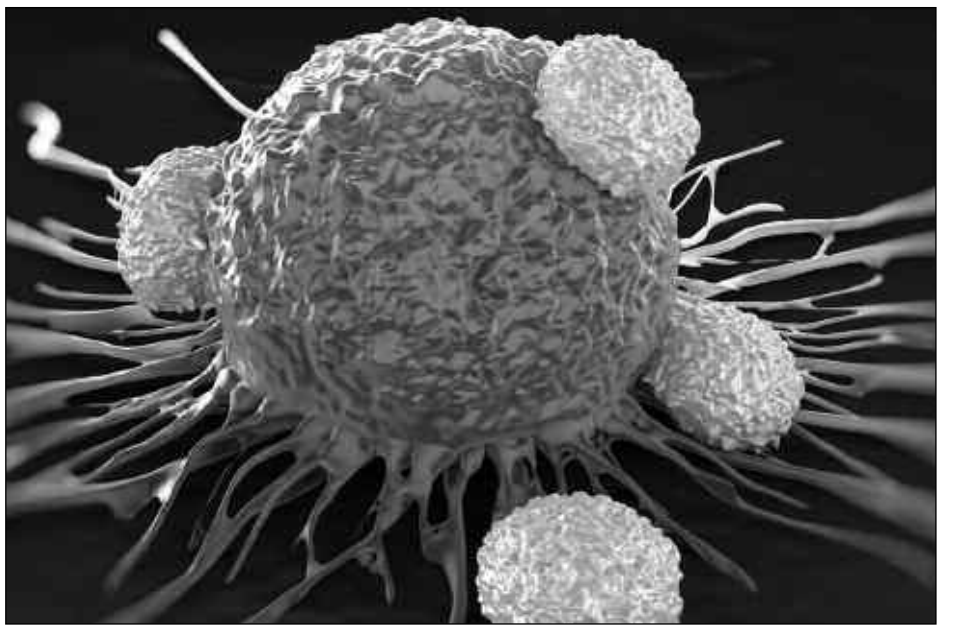

Une étude réalisée par des scientifiques de l'université d'Oxford démontre que les effets anticancéreux de la cordycépine peuvent être augmentés grâce à une technologie évitant sa dégradation in vivo.
Le champignon chenille qui pousse sur les hauts plateaux tibétains au-dessus de 3.500 mètres d'altitude. Cordyceps sinensis est un ascomycète endoparasite du corps des larves de lépidoptères qu'il tue, afin de se développer dans leur corps. Très prisé depuis plusieurs siècles en médecine traditionnelle chinoise pour ses vertus aphrodisiaques et tonifiantes, et pour les traitements de troubles respiratoires et rénaux, il est aujourd'hui utilisé comme complément alimentaire grâce à ses effets bénéfiques pour la santé.

La cordycépine : un analogue nucléotidique anticancéreux

Le champignon tibétain contient un composé, la cordycépine, qui a été reconnue dans diverses publications comme un immunomodulateur et un antioxydant. Cet analogue de nucléoside naturel a, d'autre part, été identifié pour ses actions anticancéreuses en induisant l'apoptose des cellules cancéreuses in vitro dans un modèle de cancer murin. De plus, ce composé a une action anti-métastasique.
Aujourd'hui, les analogues nucléosidiques font partie des chimiothérapies anticancéreuses largement prescrites. En fournissant des éléments défectueux pour la constitution des ADN et ARN aux cellules cancéreuses, ils bloquent leur multiplication et entraînent la mort cellulaire.
Malheureusement, il existe des mécanismes de résistance des cancers à ces composés et la cordycépine, malgré ses puissants effets in vitro, voit son activité in vivo diminuée du fait de sa dégradation rapide par des enzymes présentes dans la circulation sanguine.
En association avec une société biopharmaceutique, un procédé consistant à intégrer chimiquement un bouchon protecteur à la cordycépine a été utilisé par les chercheurs. Une fois à l'intérieur de la cellule, ce motif est détruit et libère le composé actif. Cette technologie est déjà appliquée pour surmonter les limites des analogues nucléotidiques, notamment dans le cadre de traitements antiviraux.

ADAPTATION DU CORPS AUX TEMPÉRATURES EXTRÊMES

Zoom sur les adeptes du sauna et bains glacés

Les Suédois aiment se prélasser au sauna avant de se jeter dans un bain d'eau glacée pour quelques minutes. Certains amateurs pratiquent cette alternance de froid et de chaud plusieurs fois par semaine chaque hiver. Comment le corps humain s'adapte-t-il à des changements xtrêmes de température ? Des chercheurs de l'université de Copenhague ont essayé de répondre à cette question. Au cœur de leur réflexion, il y a la graisse brune, véritable centrale thermique du corps humain avec la circulation sanguine et les muscles.

La graisse brune, la chaufferie du corps humain

La graisse brune est présente en grande quantité chez les animaux qui hibernent ou qui vivent dans des régions froides. L'être humain en est aussi pourvu, surtout les bébés. À l'âge adulte, la graisse brune se résume à quelques dépôts au niveau des clavicules et du cou, et le long de la colonne vertébrale. La graisse brune se différencie de la graisse blanche par la nature des adipocytes qui la compose. Les adipocytes de la graisse blanche sont uniloculaires. Les adipocytes de la graisse brune sont multiloculaires. La graisse blanche sert de stockage d'énergie tandis que la fonction principale de la graisse brune est la thermogénèse, la production de chaleur.

Une adaptation au froid et à la chaleur

Les chercheurs danois ont recruté 8 jeunes hommes, adeptes du sauna et des bains glacés, et 8 autres n'ayant jamais suivi cette coutume. Lors d'un test où les participants ont plongé leur main dans une eau à 4 °C pendant 3 minutes, les hommes adeptes de la nage en eau glacée ont démontré une plus grand tolérance au froid que les sujets témoins. Dans une autre expérience, où les participants étaient recouverts d'une couverture froide, la température de la peau des nageurs étaient plus élevée que celle des sujets témoins. Autre phénomène, à température confortable, la graisse brune des 8 hommes témoins est active alors que celle des nageurs ne l'est pas.
La petite taille de cette étude ne permet pas de conclure sur un lien de causalité entre la tradition du sauna et du bain glacé, et un changement dans la régulation de la température corporelle. Néanmoins, elle reste intéressante, notamment dans la prise en charge des personnes obèses.

Agences

SELS D'ALUMINIUM

Ils induisent des anomalies chromosomiques

L'aluminium est un des éléments les plus abondants sur Terre. La plupart du temps, il se retrouve sous une forme oxydée ou complexée avec d'autres éléments pour former ce que l'on appelle les sels d'aluminium. Le chlorure d'aluminium est un ingrédient très prisé de l'industrie cosmétique, utilisé dans les crèmes solaires ou les anti-transpirants par exemple. Ils sont aussi présents dans l'eau, dans notre alimentation et dans certains médicaments.
L'aluminium n'a aucun rôle biologique connu. Comme les cellules n'ont pas besoin de lui pour fonctionner, elles n'ont aucune raison de le laisser passer dans leur membrane. Mais, à force d'être en contact répété avec des sels d'aluminium, notamment par les cosmétiques, il finit tout de même par s'accumuler dans les cellules. Depuis longtemps, une exposition répétée à l'aluminium est suspectée de provoquer des cancers. Les anti-transpirants contenant de chlorure d'aluminium sont souvent pointés du doigt comme étant l'un des facteurs favorisant l'apparition des cancers du sein, sans pour autant le démontrer formellement.
Les mécanismes qui conduisent à la cancérisation des cellules sont mal décrits. Des chercheurs ont observé que le chlorure d'aluminium internalisé dans les cellules, à des concentrations proches de celles présentes dans les tissus humains, provoquent des anomalies chromosomiques.
En mettant les cellules en contact, pendant plusieurs heures, des quantités croissantes de chlorure d'aluminium, les scientifiques ont observé une augmentation de la fréquence des anomalies chromosomiques, comme les cassures double-brin dans l'ADN et des cellules, qui, à l'issue de la division cellulaire, portent un nombre anormal de chromosomes.

Des cellules aux chromosomes aberrants

Cette phase G2 prolongée a aussi des conséquences sur la suite de la division cellulaire, notamment lors de la formation du fuseau mitotique, la structure qui répartie équitablement les chromosomes dans chaque cellule-fille.
Résultat : des cellules se forment avec une organisation chromosomique aberrante ou des chromosomes en trop ou en moins. L'aneuploïdie est très fréquente chez les cellules devenues cancéreuses.

Agences

TCHAD

L'ex-chef rebelle Baba Laddé nommé directeur des RG

De l'avis de nombreux observateurs, la nomination de cet ancien rebelle, qui a surtout opéré en Centrafrique, traduit la volonté de Ndjamena de reprendre la main dans le dossier centrafricain, surtout que Baba Laddé est un acteur majeur dans le conflit...

Au Tchad, les services de renseignement ont un nouveau chef. Il s'agit de Abdelkader Mahamat, un ancien chef rebelle, plus connu sous le nom de Baba Laddé.
Ce dernier a été nommé, jeudi 14 octobre, directeur général des renseignements généraux, une nomination qui représente pour Baba Laddé, un retour en grâce.
Le 3 avril dernier, en pleine campagne électorale, le défunt président Idriss Deby Itno surprend l'assistance à Bongor, dans le sud du pays, en annonçant qu'il se réconcilie avec un adversaire qu'il a emprisonné pendant plus de six ans. Il s'agit de l'ancien chef rebelle, Abdelkader Mahamat alias Baba Laddé, un Peul tchadien qui a fait ses armes au sein de la rébellion entre le Tchad et la Centrafrique. Il annonce qu'il renonce à la lutte armée contre le pouvoir en place. Idriss Deby Itno est tué au combat quelques jours après et Baba Laddé disparaît des radars.
Il y a quelques jours, il est reçu en audience par le fils du défunt Président Mahamat Idriss Déby – désigné président de la République après la mort de son père - et sera ensuite nommé patron des services de renseignement, ce jeudi 14 octobre.
De l'avis de nombreux observateurs, la nomination de cet ancien rebelle qui a surtout opéré en Centrafrique traduit la volonté de Ndjamena de reprendre la main dans le dossier centrafricain, surtout que Baba Laddé est un acteur majeur dans le conflit en République centrafricaine pendant ces dix dernières années.

POLOGNE

Une zone de non-droit sous couvert d'état d'urgence

C'est une véritable zone de non-droit, inédite au sein de l'UE : le long de la frontière polono-biélorusse, sur près de 400 km, les autorités polonaises ont instauré l'état d'urgence, le 2 septembre. Avec l'état de catastrophe naturelle et l'état de guerre, il s'agit là de l'un des trois états d'exception autorisant d'importantes restrictions aux libertés et aux droits civiques.
Dès que de la crise migratoire déclenchée par le régime biélorusse a atteint la Pologne, et que les premières images de drames à la frontière ont commencé à émouvoir l'opinion publique, la mesure a été votée en un temps record. Depuis, ni les médias, ni les ONG n'ont accès à cette zone, qui regroupe 183 communes rurales, créant un véritable trou noir informationnel et humanitaire. Seuls les habitants et les agents des services publics peuvent y accéder. La volonté du gouvernement est d'empêcher toute information fiable de sortir de la zone. Il est impossible de vérifier les informations ou les vidéos qui nous parviennent.
Et les entorses à ce régime d'exception peuvent coûter cher. Fin septembre, la journaliste de la chaîne *Arte* Ulrike Dässler, son caméraman et son accompagnatrice, entrés dans la zone par inadvertance, ont été arrêtés et placés en garde à vue avant d'être présentés, menottés, devant un juge. Leur matériel vidéo leur a été confisqué, avant de leur être rendu. L'équipe s'en est sortie avec une réprimande. C'est une zone hors la loi, où les forces de l'ordre font ce qu'elles veulent. Elle sert à cacher les refoulements brutaux et illégaux des gardes-frontières, et empêche l'accès des ONG internationales, dans une situation de crise humanitaire.

Agences

AFGHANISTAN

Multiplication des attentats

En Afghanistan, la multiplication des attentats jette le doute sur la capacité des talibans à garantir la sécurité sur leur territoire La journée de grande prière hebdomadaire, considérée dans le monde musulman comme un moment de paix, a de nouveau connu la pire des violences en Afghanistan, vendredi 15 octobre. Plus de 40 personnes ont été tuées et plus de 70 blessées, lors d'un attentat-suicide perpétré dans une mosquée chiite de Kandahar, la grande ville du sud du pays. Ce carnage fait écho à celui commis, le 8 octobre, dans des circonstances similaires, à Kunduz. Cette fois encore, l'attaque de Kandahar a été revendiquée dans la nuit de vendredi à samedi par l'organisation état islamique (EI).
Survenu dans une région où les talibans sont historiquement fortement implantés, ce nouvel attentat fragilise leur promesse de garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire et en interdire l'accès aux groupes terroristes.
Selon les premiers éléments d'enquête, des tirs et plusieurs explosions ont été relevés à l'intérieur et à l'extérieur de la mosquée Fatemieh, l'établissement religieux chiite le plus important de Kandahar. Les forces de sécurité estimaient, vendredi soir, que plusieurs kamikazes auraient commis ce forfait alors que près de cinq cents personnes se pressaient dans les lieux.
Les images relayées par les télévisions locales montraient, de nouveau, le ballet d'ambulances venant au secours des victimes.
Des corps sans vie éparpillés sur des tapis ensanglantés, jonchés de vêtements, étaient enjambés par des survivants hébétés, en larmes ou criant leur désespoir. Comme souvent, en Afghanistan, le bilan de telles attaques meurtrières est imprécis. Les sources et la centralisation des informations sont peu vérifiables. En outre, les talibans ne sont guère enclins à communiquer sur ces actes mettant en cause leur autorité, et l'organisation des administrations afghanes reste trop embryonnaire pour assurer un suivi précis de l'état des victimes, dont le nombre est souvent bien plus lourd qu'annoncé initialement. Vendredi soir, les hôpitaux et les cliniques de Kandahar étaient débordés et les personnels soignants déclaraient manquer cruellement de sang, selon une source médicale citée par l'Agence France-Presse.

ESPAGNE

Un nouveau projet de loi mémorielle

Qualifié de "*totalitaire*" par la droite et l'extrême droite, qui lui reprochent de "*rouvrir les blessures*" de la guerre civile et d'"*endoctriner la société*", jugé "lâche" par la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), le nouveau projet de loi de mémoire démocratique élaboré par le gouvernement espagnol a été défendu, à la tribune du Parlement, par le ministre de la présidence, Félix Bolaños, jeudi 14 octobre. "*La mémoire est une politique d'État*", a-t-il lancé. "*Toutes les forces politiques devraient comprendre que condamner la dictature et rendre hommage aux victimes, ce n'est pas de l'idéologie, mais de la justice et de la démocratie*." Après le rejet des amendements présentés par le Parti populaire, Vox et ERC, le texte, qui demande notamment l'abolition de la loi d'amnistie de 1977, va poursuive son parcours législatif. Mais les débats houleux de jeudi laissent présager les tensions à venir sur la question, encore très sensible en Espagne, de l'héritage franquiste. Ce projet de loi vise à "*corriger les lacunes*" du texte approuvé en 2007 sous José Luis Rodriguez Zapatero. Il s'agit là d'une promesse du chef du gouvernement de gauche, le socialiste Pedro Sanchez, qui a déjà mené à bien l'exhumation de Franco hors de son mausolée-monument du Valle de los Caidos, en octobre 2019.
La nouvelle loi, qui pourrait être adoptée début 2022, introduirait d'importantes avancées en matière de reconnaissance des victimes républicaines de la guerre civile (1936-1939) et de la dictature. L'État deviendrait responsable de la recherche et de l'identification de milliers de disparus, jetés dans des fosses communes. Dans la loi de 2007, ces tâches étaient confiées à des associations de mémoire, par le biais d'un système de subventions, lesquelles ont été réduites à zéro sous le gouvernement de Mariano Rajoy. Le texte prévoit aussi que le gouvernement recense les victimes, crée une banque ADN et facilite l'ouverture des archives. Tous les verdicts des tribunaux d'exception franquistes seraient déclarés "*nuls*" et un parquet spécialisé sur les droits de l'Homme et la mémoire démocratique garantirait le droit à la vérité.
L'apologie de la dictature deviendrait "*contraire à l'intérêt général*", ce qui permettrait de fermer des structures comme la Fondation nationale Francisco Franco, qui, à Madrid, défend le legs du dictateur dans ses publications et ses conférences.

Agences

CAF CL

Tayeb Meziani buteur avec l'Étoile du Sahel

En déplacement au Rwanda avec son club, l'Etoile du Sahel, l'attaquant international algérien Tayeb Meziani a ouvert son compteur de but, cette saison, sur la scène africaine. Lassaad Dridi, entraîneur du club tunisien, a aligné 6 joueurs algériens lors du coup d'envoi de la rencontre qui l'opposait à l'Armée Patriotique Rwandaise, et notamment les deux internationaux Houcine Benayada et Tayeb Meziani.

Dès la 4e minute de jeu, l'ESS ouvrait le score par l'entremise de Meziani, à l'affut d'un ballon mal repoussé par le gardien adverse. Cet avantage n'a, pour autant, pas duré longtemps puisque les locaux ont rapidement réussi à revenir au score, terminant ainsi la première période sur un score de 1-1. En deuxième mi-temps, les deux équipes ont eu de multiples occasions de reprendre l'avantage mais, finalement aucune d'elle n'a réussi à concrétiser. Score final 1-1 entre les deux clubs qui vont se rencontrer une nouvelle fois en Tunisie pour décrocher une place pour le troisième tour de la compétition africaine.

CHAMPIONNAT DU QATAR

Benyettou buteur face à Al Wakrah

Pour son cinquième match de la saison en Qatar Stars League, Al Wakrah a réussi à s'imposer face à Al Sailiya (1-0) grâce à son attaquant algérien Mohamed Benyettou qui a inscrit son deuxième but en championnat cette saison.

L'ancien attaquant de l'ES Sétif a marqué un très joli but à la 87e minute de jeu, Suite à un appel de balle bien exécuté, Benyettou effectue un sprint qui lui permet de dribbler son adversaire par une feinte de frappe. Un dribble réussi qui permet ensuite à l'attaquant de placer la balle entre les jambes du gardien pour ouvrir le score.

Mohamed Benyettou a inscrit par cette occasion son deuxième but en championnat et son sixième toutes compétitions confondues. Un but qui permet à son équipe d'empocher les trois points, et de se placer à la cinquième place du classement avec huit points pris en cinq journées disputées.

ELIMINATOIRES CAN TOTAL ENERGIES 2022

Algérie-Soudan, le 20 octobre à Bologhine

La Fédération algérienne de football (FAF) informe que le match aller des éliminatoires de la CAN Total Energies 2022 féminines, entre l'Algérie et le Soudan aura lieu ce mercredi 20 octobre 2021 à 18h au stade Omar-Hamadi de Bologhine.

La manche-retour est prévue, elle, pour le mardi 26 de ce mois à 19h à Omdurman. Dans ce cadre, la sélection nationale entamera son stage ce dimanche 17 octobre sous la conduite de la sélectionneuse nationale, Radia Fertoul.

COUPE DE LA CAF DE FOOTBALL

Les représentants algériens s'offrent une sérieuse option

Les 2 représentants algériens en Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), la JSK et la JSS, ont pris une sérieuse option pour la qualification au prochain tour de l'épreuve après leurs victoires à l'extérieur, face respectivement aux Marocains de l'AS FAR Rabat (0-1) et aux Mauritaniens de l'ASAC Concorde (1-2).

PAR MOURAD SALHI

Exemptées du 1er tour préliminaire, la JS Kabylie et la JS Saoura ont réussi de fort belle manière leurs débuts dans cette nouvelle édition de la Coupe de la CAF. Ces victoires à l'extérieur vont redonner confiance aux joueurs.

La JSK, dont l'effectif a été largement remanié, aspire à renouer avec les titres africains, après plusieurs années de disette. Loin d'être considérés comme favoris, les Canaris, finalistes malheureux de la dernière édition face aux Marocains du Raja Casablanca, devront puiser dans toutes leurs ressources pour espérer remporter cette édition.

Emmenée par le nouvel entraîneur Henri Stambouli, la JSK affiche d'entrée son intention d'aller le plus loin possible. Avec la qualification des nouvelles recrues de l'été dernier, le club pourrait faire mal cette saison.

Pour rappel, son adversaire, l'AS FAR Rabat, s'est qualifié au dernier tour aux dépens des Béninois du Buffles FC (0-0, 3-1). Les Marocains sont en difficulté cette saison en championnat avec 6 points engrangés sur 15 possibles. La JSK accueillera son homologue de Rabat la semaine prochaine avec la ferme intention de confirmer le résultat du match aller. Non concernés par les matchs de championnat, prévus cette semaine, les Canaris auront suffisamment dE temps pour préparer la manche retour, qu'abritera le stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou. De son côté, la JS Saoura en déplacement à Nouakchott pour y défier l'ASAC Concorde, est revenue au bercail avec une précieuse victoire. Sous la houlette du nouvel entraîneur Kaïs Yaâkoubi, la formation de Béchar, dont l'ossature a été préservée, est bien partie pour se qualifier au prochain tour.

Cueillis à froid, suite à l'ouverture du score par les Mauritaniens signée Idrissa Thiam dès la 8e minute de jeu, les Aiglons du Sud ont cru en leurs chances jusqu'au bout. Alors que la partie se dirigeait vers une victoire des locaux, les Algériens ont nivelé la marque à la 85e minute par l'intermédiaire de Daoud, avant de renverser la vapeur 4 minutes plus tard par Lahamri.

Cette victoire des Bécharois est de bon augure en perspective du match retour qui aura lieu le 23 octobre au stade Omar-Hamadi de Bologhine. Les gars de Béchar ne devraient pas avoir trop de difficultés pour remporter le match retour.

M. S.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE OPEN DE NATATION

Trois nouvelles médailles pour l'Algérie

La sélection algérienne de natation a remporté trois nouvelles médailles de bronze aux Championnats d'Afrique Open, vendredi soir au terme de la 5e journée de compétition à Accra.

Ces médailles ont été l'œuvre d'Amel Melih sur le 50 mètres nage libre, Abdellah Ardjoune sur 100 mètres dos et Remzi Chouchar sur 200 mètres papillon. De son côté, Oussama Sahnoune s'est contenté de la 5e place au 100 m nage libre avec un chrono de 51.00, loin derrière le champion d'Afrique égyptien, Mohamed Samy (50.23) et le duo sud-africain Guy Brooks (50.34) - Clayton Jimmy (50.79).

Au total, l'Algérie compte 9 médailles après cinq jours de compétition : 1 or, 2 argent et 6 bronze. La 14e édition des Championnats d'Afrique Open, prévue initialement à Durban en Afrique du Sud en avril 2020, avait été reportée à cause de la pandémie sanitaire.

400 athlètes de plus de 30 pays, dont 5 Algériens, sont présents dans la capitale ghanéenne qui accueille la compétition pour la première fois de son histoire.

APS

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE

Défaite du CRB face à l'ASEC Mimosas

Le CR Belouizdad s'est incliné face à la formation ivoirienne de l'ASEC Mimosas, sur le score de 3 buts à 1, ce samedi à Abidjan, à l'occasion de la manche aller du 2e tour préliminaire de la Ligue des Champions joué au stade Robert-Champroux. Premiers à ouvrir le score dès la 4e minute, par l'entremise du défenseur Sofiane Bouchar, les Belouizdadis se sont fait rejoindre à la marque à la 12e minute grâce à la réalisation de Karim Konate. Ce dernier s'est illustré à la 50e minute en signant un doublé, avant de voir son compère Pokou N'guessan ajouter un 3e but juste après l'heure de jeu. Avec 2 buts de retard, la mission du Chabab lors de la manche retour s'annonce compliquée, mais pas impossible. Les deux formations se retrouveront le 24 octobre prochain au stade Omar-Hamadi.

PIRATES DES CARAÏBES : LA MALÉDICTION DU BLACK PEARL

21h05 W9

Gentleman pirate, le capitaine Jack Sparrow se lance aux trousses de l'infâme Barbossa, qui lui a dérobé son vaisseau et a kidnappé la fille du gouverneur.

L'ASCENSION

21h05 C8

Pour l'amour de Nadia, Samy quitte son 9-3 pour gravir l'Everest, sans expérience de la montagne. Bientôt, toute sa cité HLM, puis la France entière suit son périple…

UN HOMME PARFAIT

21h05 2

Maxime a tout réussi : de brillantes études, une carrière fulgurante, il est un mari aimant et un père attentionné. Un fils parfait, un homme au-dessus de tout soupçon. Si bien que, lorsque sa fille aînée, Claire, dénonce ses agissements incestueux à sa mère, en la suppliant de la protéger, Daphné tarde à la croire. L'amour qu'elle porte à Maxime la conduit à refuser l'évidence. Pourtant les soupçons se confirment, le doute se dissipe et les faits poussent Daphné à réagir. Mais il est trop déjà tard...

APOCALYPSE : HITLER ATTAQUE À L'OUEST

21h05 3

Mai 1940 : Hitler attaque l'ouest de l'Europe, qui connaît un déchaînement de violences sans précédent. En quelques semaines, il triomphe des démocraties occidentales. Galvanisé par ses victoires foudroyantes, Hitler se tourne vers l'Est, cet "espace vital" dont il rêve pour son Reich, et attaque l'URSS par surprise. Après une progression fulgurante de plusieurs mois, l'armée nazie est arrêtée en plein hiver aux portes de Moscou. Dans le sillage de leurs premières victoires, les nazis organisent le massacre méthodique des Juifs de l'Est. Aveuglé par son orgueil et sa folie meurtrière, il s'obstine cependant dans une série d'erreurs tactiques qui vont transformer ce nouveau front en véritable apocalypse.

LA SELECTION DU MIDI LIBRE

NOUS NE VIEILLIRONS PAS ENSEMBLE

21h05 arte

L'épouse d'un cinéaste caractériel accepte tant bien que mal la liaison affichée de son époux avec une femme plus jeune, jusqu'au jour où elle attise sa jalousie en se rebellant.

LES SUDS À ARLES

21h05 4

De Rio à Paris, Flavia Coelho a puisé à toutes les influences pour composer sa musique, où grooves afro-caribéens, hip-hop et styles brésiliens se mélangent. Une musique solaire qu'elle a fait résonner un peu partout et dont les mélodies et les rythmes conquièrent ses auditeurs. Son dernier album, "DNA", confirme son style hybride et l'engagement de l'artiste, qui dénonce la politique du président brésilien.

L'AMOUR EST DANS LE PRÉ

21h05 M6

L'heure des choix a sonné pour certains des agriculteurs et agricultrices. La fin du séjour à la ferme en Picardie approche pour Hervé et ses deux prétendantes. Aurait-il une annonce à faire ? Le séjour à la ferme chez Franck prend une nouvelle tournure. Entre Cécile et Anne-Lise, saura-t-il faire le bon choix ? Jean-Daniel, pour sa part, peine à s'ouvrir.

LOIN DE CHEZ MOI

21h00 TF1

Morgane, une étudiante de 19 ans en quête d'indépendance et d'expériences, part à Amsterdam pour s'occuper des deux enfants d'une famille française, malgré les réticences de ses parents, qui s'inquiètent de voir partir leur fille à la santé fragile. Sur place, Morgane se montre très motivée jusqu'à ce qu'elle découvre que la précédente fille au pair a disparu dans d'étranges circonstances. Isolée dans un pays étranger dont elle ne parle pas la langue, le piège se referme peu à peu sur la jeune fille qui va tout faire pour s'en sortir...

MIDI Libre
Quotidien national d'information

Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax :
023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax :
023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités
s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :

Centre : SIA **Diffusion :** Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

MIDI Libre

Quotidien national d'information

N° 4364 | Lundi 18 octobre 2021

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	05:32
Dohr	12:33
Asr	15:41
Maghreb	18:10
Icha	19:29

PRIX DU PÉTROLE

LE FMI DONNE DE NOUVELLES PRÉVISIONS POUR L'ALGÉRIE

La hausse des prix des hydrocarbures sur le marché mondial est une véritable aubaine pour l'Algérie et son économie. Bien que cette hausse est loin de régler les problèmes économiques du pays, elle pourrait au moins lui permettre de joindre les deux bouts d'ici à 2022 avec moins d'inquiétude.

Il est à rappeler que le FMI a dressé un bilan inquiétant au début de l'année en cours à propos de la situation économique en Algérie. Suite à la hausse des prix de pétrole, le Fonds monétaire international revoit ses chiffres, et prévoit pour l'Algérie une croissance économique, toujours fragile, mais un tantinet plus radieuse.

Une hausse de croissance, mais aussi du chômage

Selon la dernière révision des perspectives du FMI pour 2021, l'Algérie va finalement connaître une croissance à 3,4 %. Le FMI avait pourtant prévu pour le pays une croissance à 2,9 % à la fin du premier trimestre 2021.

Toujours selon la même source, le déficit de la balance du compte courant devrait connaitre une baisse. Alors qu'il se situait à -12,7 % en 2020, le FMI affirme qu'il ne dépassera pas cette année les -7,6 % du PIB, pour atteindre ensuite les -5,5 % en 2022. En outre, concernant le taux de chômage, les prévisions du FMI ne sont guère réjouissantes. Les calculs du Fonds monétaire international affirment que les choses ne risquent pas de s'améliorer pour le marché de l'emploi en Algérie.

Le FMI prédit une progression du taux de chômage qui devrait atteindre les 14,1 % fin 2021, puis les 14,7 % en 2022. Enfin, Le FMI prévoit une hausse de l'inflation en Algérie en 2021, avant d'exploser en 2022.

En effet, et selon les chiffres qui ressortent de la dernière révision de ses perspectives, le FMI s'attend à ce que l'inflation grimpe à 6.5 % avant la fin de 2021, et ce, avant qu'elle n'atteigne les 7,6 en 2022. Cette explosion est notamment expliquée par la sécheresse qui a porté un coup dur à la production agricole.

LEUR EMBARCATION A CHAVIRÉ AU LARGE D'ALGER

4 corps de harraga repêchés

Quatre corps sans vie de migrants clandestins ont été repêchés par des gardes-côtes algériens au large d'Alger, a indiqué le MDN dans un communiqué publié hier, en précisant que 13 harragas ont été sauvés de la noyade lors de cette opération. "*Dans le cadre des missions des gardes-côtes du commandement des Forces navales notamment à caractère humanitaire, deux unités de rechercheet de sauvetage relevant du groupement territorial des gardes-côtes d'Alger et un hélicoptère de recherche et de sauvetage des Forces navales ont procédé, samedi 16 octobre 2021, au sauvetage de 13 immigrants clandestins et au repêchage de quatre corps d'autres migrants noyés suite au chavirement de leur embarcation à 16 miles nautiques au nord de la ville d'Alger*", a indiqué le MDN.

ALGÉRIE FERRIES

La vente des billets débutera aujourd'hui en France

Algérie Ferries vient de fixer la date des ventes des billets en France. En effet l'entreprise annonce l'ouverture de ses agences de Paris, Lyon, Marseille et Lille. La mise en vente des billets débutera aujourd'hui lundi 18 octobre. Notons que l'Algérie a décidé de reprendre dans les prochaines semaines ses liaisons maritimes pour le transport de voyageurs avec l'Espagne et la France, interrompues depuis mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, a annoncé ce mardi 12 octobre le ministère des Transports. L'Entreprise nationale de transport maritime devoyageurs (ENTMV) va reprendre son activité "*à destination de l'Espagne à partir du 21 octobre et de la France à partir du 1er novembre*", a précisé le ministère dans un communiqué. L'entreprise publique assurera une rotation hebdomadaire à destination d'Alicante, en Espagne, qui se fera par alternance, à partir desports d'Alger et d'Oran, selon la même source.

FÊTE DU MAWLID ENNABAWI

La journée du mardi chômée et payée

Les pays musulmans s'apprêtent à célébrer, mardi 19 octobre, la fête du Mawlid ennabawi. Comme chaque année, cette journée sera chômée et payée.

Dans un communiqué la direction générale de la Fonction publique a annoncé que la journée du 12 rabie el aouel 1443 de l'Hégire correspondant à la fête du Mawlid ennabawi sera chômée et payée.

Cette mesure concerne l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi que les personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée".

Les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité desservices organisés en mode de travail posté.

RÉOUVERTURE DES STADES

2 WILAYAS AUTORISENT LE RETOUR DES SUPPORTERS

Suite à la crise sanitaire liée au coronavirus en Algérie, les autorités du pays ont pris certaines mesures afin de limiter la circulation de ce virus mortel, en fonction de la gravité de la situation.

Parmi ces mesures, les autorités ont procédé à la fermeture des mosquées, des salles des fêtes, des magasins, mais également des stades. Ces derniers temps, une baisse remarquable du nombre de cas de contamination est enregistrée à travers le territoire national, où le nombre des personnes atteintes n'a pas dépassé les 100 cas.

À cet effet, deux wilayas de l'Est algérien ont annoncé la réouverture des stades. En fait, Annaba et Constantine ont annoncé que les supporters seront désormais autorisés à retourner dans les tribunes des stades afin de soutenir leurs équipes. Cette nouvelle mesure prise n'inclut pas les jeunes supporters de moins de 16 ans. Dans le même sillage, les services des deux wilayas ont révélé qu'ils exigent une condition pour permettre aux supporters d'accéder aux tribunes.

Cette condition consiste de se faire vacciner et de présenter un pass sanitaire ou un carnet de vaccination contre le Covid-19. Par ailleurs, les mêmes services ont appelé tous ceux qui souhaitent supporter leurs équipes, à se rapprocher des points de vaccination ouverts dans toutes les communes des deux wilayas et désignés pour lavaccination, afin de recevoir leurs doses de vaccin.

BILAN COVID EN ALGÉRIE

2 décès et 87 nouveaux cas en 24 heures

L'Algérie enregistre une baisse continue des cas de contamination depuis sa sortie de la troisième vague. Ces deux dernières semaines, les infections sont en effet retombées au-dessous de la barre symbolique des 100 cas.

Selon le dernier communiqué du ministère de la Santé, l'Algérie a enregistré ces dernières 24 heures 87 nouveaux cas. Le pays déplore malheureusement 2 nouveaux décès et 71 guérisons. 13 nouvelles admissions ont été enregistrées en services de réanimation.

Le total des contaminations en Algérie s'élève ainsi à 205.286 cas pendant que celui des décès atteint 5.872.